Septembre 2019

LE PRÉSENT DOCUMENT S'ADRESSE AUX PARENTS. IL DONNE DES PRÉCISIONS SUR LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT SELON LE NIVEAU DANS LEQUEL IL SE SITUE. DES DATES ET DES INFORMATIONS IMPORTANTES Y SONT INSCRITES ET VOUS ÊTES INVITÉS À LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT POUR LE CONSULTER TOUT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE. BONNE ANNÉE SCOLAIRE À VOUS ET À VOTRE ENFANT!

Le Projet éducatif de l'école Notre-Dame préconise l'utilisation d'une approche explicite de l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Des stratégies d'apprentissage uniformes et bonifiées d'un niveau à l'autre sont enseignées en lecture, en écriture, en résolution de problème et sur le plan des méthodes de travail. L'application du code orthographique et grammatical dans toute autre matière disciplinaire est prise en compte.

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2019-20120
1ère année

Notre-Dame
notre école
notre fierté!

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire, l'orthopédagogue, l'éducatrice spécialisée ou la direction auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **30 août 2019** au **1er novembre 2019.**
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du **11 novembre 2019.**

Rencontre de parents prévue le mercredi soir 14 novembre et jeudi 15 novembre.

Deuxième bulletin :

- Étape du **4 novembre 2019** au **21 février 2020**
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du **9 mars 2020**

Appel aux parents par le titulaire pour les élèves à risque

Troisième bulletin :

- Étape du **24 février 2020** au **23 juin 2020**
- Remise du bulletin entre le **1er et le 3 juillet 2020.**

Le bulletin sera envoyé par courriel ou par la poste pour ceux qui en font la demande

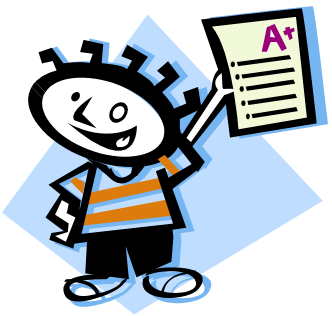

*** Vous trouverez un commentaire sur 2 des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3**.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	**X**	**X**
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe	**X**	**X**

Évaluation des apprentissages (1ère année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin **20%**	Résultat inscrit au bulletin **20%**	Résultat inscrit au bulletin **60%**
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)	X	X	X
	Écrire (30 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)			X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60 %)		X	X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X

Pour les autres matières, un résultat disciplinaire apparaitra à chacun des bulletins

N.B. Les disciplines « musique » et « arts plastiques » seront évaluées à la 2e et à la 3e étape.
La discipline «ECR» sera évaluée à la 2e et à la 3e étape.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

http://www.mels.gouv.qc.ca

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de travaux, situations d'évaluation, leçons de la semaine, dictées hebdomadaires, etc.

LECTURE :

- Prise en compte par le titulaire de l'évaluation du débit et de l'exactitude dans le jugement de la compétence pour les étapes 2 et 3.
- Démarche d'évaluation partagée entre le titulaire et l'orthopédagogue.

ÉCRITURE :

- Parcours orthographique compte pour 10% de la note à la 3e étape.

MATHÉMATIQUE :

- Évaluation à la 1ère étape portant sur des connaissances de base.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- les annotations dans l'agenda scolaire
- les appels téléphoniques
- les travaux envoyés à la maison
- la présentation du portfolio
- etc.

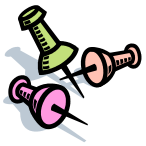

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Catherine St-Laurent, directrice